

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 14 mai 2019

À une séance **ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi quatorzième jour du mois de mai deux-mille-dix-neuf (2019)**, à 19 h 30, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale ainsi que Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière sont également présentes.

138-05-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents et consentent à l'ajout d'un point;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- .- Ajout du point 5.26 intitulé " Demande d'autorisation de la fonction « équipement institutionnel et communautaire structurant et non structurant » dans l'aire d'affectation « industrie légère » I 1-64.1, dans le cadre du projet de règlement 201 – Règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon "
- .- Retrait du point 5.5 intitulé « Participation d'un élu – Visite de la Couronne Sud »

ADOPTÉE

139-05-19 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2019

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE

140-05-19 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 AVRIL 2019

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE

----- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de question prévue au règlement a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- .- Monsieur Serge Vincelette
- .- Monsieur Richard Bourdeau
- .- Monsieur Jean-Serge Lacasse
- .- Monsieur Guy Breton
- .- Madame Michèle Gauthier

----- DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DU PERSONNEL ÉTUDIANT ET SURNUMÉRAIRE POUR LE MOIS

La liste est déposée.

141-05-19 PARTICIPATION D'UNE ÉLUE - ÉVÉNEMENT LA CRÉATION D'ENVIRONNEMENTS FAVORABLES AUX ADOLESCENTS

CONSIDÉRANT que le conseil est informé de la tenue d'un événement intitulé "La création d'environnements favorables aux adolescents", le 23 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à madame la conseillère Isabelle Morin de participer à ladite activité;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité que celle-ci soit et est par la présente, déléguée à représenter la Ville de Sainte-Catherine.

Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin, sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

142-05-19

PARTICIPATION DES ÉLUS - 275E ANNIVERSAIRE DE LA PAROISSE DE SAINT-PHILIPPE

CONSIDÉRANT que le conseil est informé du lancement des célébrations du 275e anniversaire de la Paroisse de Saint-Philippe, le 13 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à madame la mairesse Jocelyne Bates ainsi que monsieur le conseiller Sylvain Bouchard de participer à ladite activité;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité que ceux-ci soient et sont par la présente, délégués à représenter la Ville de Sainte-Catherine.

Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin, sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

143-05-19

PARTICIPATION DES ÉLUS - MATCH DE L'ÉQUIPE FÉMININE SEMI-PRO DE LA RIVE-SUD

CONSIDÉRANT que le conseil est informé du match de l'équipe Féminine Semi-pro de la Rive-Sud, le 18 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à madame la mairesse Jocelyne Bates ainsi que monsieur le conseiller Sylvain Bouchard de participer à ladite activité;

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité que ceux-ci soient et sont par la présente, délégués à représenter la Ville de Sainte-Catherine.

Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin, sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

144-05-19 PARTICIPATION DES ÉLUS - SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE - ÉQUILIBRIX

CONSIDÉRANT que le conseil est informé du spectacle de fin d'année d'Équilibrix, les 7-8 et 9 juin 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à madame la mairesse Jocelyne Bates ainsi que monsieur le conseiller Michel LeBlanc de participer à ladite activité;

Monsieur Sylvain Bouchard propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité que ceux-ci soient et sont par la présente, délégués à représenter la Ville de Sainte-Catherine.

Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin, sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

145-05-19 PARTICIPATION D'UN ÉLU - COMITÉ MARITIME DE L'UMQ ET CONGRÈS INTERNATIONAL SUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE EN ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRES

CONSIDÉRANT que le conseil est informé de la tenue du Comité maritime de l'UMQ et du Congrès international sur la recherche scientifique en zone industrialo-portuaires, du 27 au 30 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à monsieur le conseiller Michel LeBlanc de participer à ces activités;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité que celui-ci soit et est par la présente, délégué à représenter la Ville de Sainte-Catherine.

Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin, sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

146-05-19 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lequel permet la constitution du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 16 du règlement 2016-00 concernant la comité consultatif d'urbanisme;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité de renouveler le mandat des membres suivants du comité consultatif d'urbanisme, soit Monsieur Daniel Rousseau et monsieur Marius Jugureau.

Ledit mandat est d'une durée de deux ans, à compter de l'adoption de la présente, jusqu'à la séance ordinaire du conseil de mai 2021, tel que

stipulé au règlement numéro 2016-00, tel qu'amendé concernant le comité consultatif d'urbanisme.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

147-05-19

ADOPTION DE LA PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Ville doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publiques (actuellement 101 100 \$);

CONSIDÉRANT que les contrats visés par ce nouveau droit de plainte sont les contrats d'assurance, d'approvisionnement, pour l'exécution de travaux et pour la fourniture de services;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'adopter la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat et qu'à cette fin, les Services financiers et administratifs soient délégués pour son application.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

148-05-19

LA GRANDE MARCHE – GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

CONSIDÉRANT que le Grand Défi Pierre Lavoie (GDPL) a pour mission d'encourager les Québécois à adopter de saines habitudes de vie afin que les choix santé deviennent la norme pour les générations de demain;

CONSIDÉRANT que la Grande marche à l'objectif étant d'initier les adultes sédentaires à la pratique progressive d'activités physiques et de leur permettre de participer à des événements de marche gratuits et rassembleurs.

CONSIDÉRANT que la politique sur les saines habitudes de vie Ma Ville Ma Santé encourage par ses actions d'offrir aux citoyens des occasions d'être actif dans leur quotidien;

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'organisation de cet événement en collaboration avec le RécréoParc.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

149-05-19

FERMETURE DE RUES - COURSE DES 7 - ÉDITION 2019

CONSIDÉRANT que Course des 7 aura lieu le 8 juin 2019 et que la tenue de cet événement majeur oblige la fermeture et une circulation restreinte sur certaines rues et boulevards de la Ville;

CONSIDÉRANT que ces fermetures et entraves de rues et boulevards sont planifiées entre 4 h et 13 h;

CONSIDÉRANT que la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité;

CONSIDÉRANT que certaines routes devront être fermées de manière temporaire pendant le passage du peloton de coureurs;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel Leblanc et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la Régie intermunicipale de police Roussillon à collaborer pour la fermeture des rues mentionnées et pour la gestion des automobilistes sur le parcours le 8 juin 2019.

Rues et boulevards

- Boul. Saint-Laurent entre les rues Bédard et Brébeuf : Fermeture complète en direction Est
- Boul. Saint-Laurent entre les rues Union et Centrale : Fermeture complète en direction Est et Ouest
- Boul. Saint-Laurent entre la rue des Faucons et boul. Des Écluses : La circulation en direction Ouest s'effectuera dans l'espace réservé habituellement au stationnement. La circulation en direction Est sera déviée dans la voie sens inverse. Les résidents au sud de Saint-Laurent emprunteront l'espace réservé de la piste cyclable pour rejoindre le boul. Des Écluses
- Rue Blizzard : Fermeture complète à la circulation entre Jogues et Titanic
- Rue des Colibris : Fermeture complète entre la ligne d'Hydro-Québec et la rue Brébeuf
- Rue des Faucons : Fermeture complète entre des Alouettes et boul. Saint-Laurent

Fermeture de la piste cyclable :

- Rue Jogues entre boul. Saint-Laurent et boul. Marie-Victorin
- Boul. Marie-Victorin entre la rue Jogues et rue Centrale
- Boul. Saint-Laurent entre rue Union et rue Boulet
- Parc Montcalm
- Emprise d'Hydro-Québec entre la rue des Faucons et rue Brébeuf
- Rue. Brébeuf entre Marie-Victorin et boul. Saint-Laurent (circuit 3,2km)

Descente de bateau

- Fermeture complète jusqu'à 13 h

Que toute circulation de véhicules durant cette période soit interdite et ce, afin d'assurer une meilleure sécurité du site et des citoyens.

Que copie de la présente résolution soit transmise aux instances suivantes afin de les informer de la tenue de l'événement et de la fermeture des rues:

- Régie Intermunicipale de police du Roussillon
- Régie Intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine
- CETAM (service ambulancier)
- EXO Roussillon
- Service des communications de la Ville de Sainte-Catherine

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

150-05-19

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC DE ROUSSILLON - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

CONSIDÉRANT l'obligation inscrite au schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine doit transmettre annuellement à la MRC de Roussillon, un rapport d'activités pour le territoire qu'elle couvre, soit la Ville de Saint-Constant et la Ville de Sainte-Catherine, relativement aux actions prévues au Plan de mise en œuvre, de façon à ce que ces données soit colligées dans un document régional pour ensuite être acheminé, par la MRC, au Ministère de la Sécurité publique du Québec;

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport d'activités 2018 de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine concernant le schéma de couverture de risques pour les villes de Saint-Constant et Sainte-Catherine.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Roussillon.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

151-05-19

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS PHASE 2 POUR LE PROJET DE STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE SAINT RÉGIS

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme Climat municipalités – Phase 2 pour le projet de stabilisation des berges de la rivière Saint-Régis.

Que Madame Danielle Chevrette, directrice générale, et/ou Pietro De Cubellis, directeur du service du génie, soient et sont autorisés à signer ladite demande, la convention d'aide financière et tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Que la Ville de Sainte-Catherine confirme son engagement à payer sa part des coûts du projet de stabilisation des berges de la rivière Saint-Régis.

ADOPTÉE

152-05-19

AUTORISATION DE SIGNATURE - LETTRE D'ENTENTE - SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE - SECTION LOCALE 2777 / FTQ - OPTIMISATION FISCALE DES PRIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE PAYÉES PAR LES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE la portion de prime d'assurance collective payée par l'employeur est considérée comme un avantage imposable sur certaines garanties au niveau fédéral et au niveau provincial pour le Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est plus avantageux fiscalement pour les employés de modifier le texte prévu à l'article 21.2;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent modifier la convention collective signée le 31 mai 2018;

Monsieur Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique – FTQ - section locale 2777 des cols blancs, des cols bleus et la ville de Sainte-Catherine par la mairesse, la directrice des Services juridiques et greffière, ainsi que la directrice du service des ressources humaines, afin de prévoir la modification de l'article 21.2, que celui-ci prévoit que les primes payées par les employés soient réparties de la façon la plus avantageuse sur le plan fiscal.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

153-05-19

AUTORISATION DE NÉGOCIER - ACHAT DE TERRAIN - CENTRE SPORTIF

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux préparatoires pour la construction d'un centre sportif, a amené l'équipe de travail à présenter au conseil municipal plusieurs emplacements à l'étude pour la localisation de cet équipement public.

CONSIDÉRANT les différentes études, notamment l'étude d'impact foncier ont permis de déterminer un site dans le pôle Léo.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de démarrer les démarches de négociations avec le propriétaire actuel du terrain, dans le but d'en faire l'acquisition et de réserver ce terrain pour les besoins de ce projet municipal.

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale, par l'entremise d'une firme mandatée à cet effet, d'entamer les démarches de négociations pour l'acquisition du terrain et, de déposer au propriétaire, le cas échéant, une offre d'achat conditionnelle à la finalité des études préparatoires de façon concluante. Laquelle offre d'achat sera valide pour une période établie, permettant à la ville de compléter les études préparatoires relatives au terrain.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

154-05-19 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTOFINANCEMENT – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2019-2020 – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT qu'une subvention sera octroyée en 2019 pour le programme d'aide financière offert par le Ministère de la Culture et des Communications « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020 » en lien avec le dépôt d'un projet totalisant 91 700 \$;

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité que la Ville s'engage à financer le projet total, incluant la subvention du Ministère de la Culture et des Communications jusqu'à ce que celui-ci rembourse sur trois ans la totalité de la subvention, incluant les intérêts et que la chef de section - bibliothèque, Annie Bonneville, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire à la demande de subvention 2018-2019.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

155-05-19 MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS-CONSEILS – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION À L'ARTICLE 22 DE LA LQE AU MELCC POUR LA RÉFECTION DU QUAI

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de réfection du quai situé face au 4185 boul. Marie-Victorin, il y a eu lieu de soumettre une demande de certificat d'autorisation selon l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement, au MELCC;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la firme GBI Experts-Conseils de présenter une demande au MELCC, en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, pour le projet de réfection du quai situé face au 4185 boul. Marie-Victorin.

Ledit projet ne contrevenant à aucune réglementation municipale, la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MELCC.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

156-05-19 FUTUR 510 RUE BRÉBEUF (À PROXIMITÉ DE LA RIVIÈRE ST-RÉGIS) / CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE 4 LOGEMENTS - 3 ÉTAGES / PIIA / # 2019-0013

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande de construction pour un nouveau bâtiment résidentiel de 4 logements répartis sur 3 étages, sis sur le lot 5 622 412, ayant front sur la rue Brébeuf;

CONSIDÉRANT les orientations d'aménagement des secteurs à développer, redévelopper, ou requalifier du plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que le projet de construction proposé pour le lot 5 622 412 semble respecter le règlement de zonage n° 2009-Z-00;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la dérogation mineure # 2019-00015 concernant l'empiétement dans la marge avant;

CONSIDÉRANT que le projet de construction proposé s'inscrit dans la réalisation d'un ensemble de deux bâtiments résidentiels de 4 logements;

CONSIDÉRANT que le projet de construction est assujéti aux objectifs et critères de la section 26 du règlement 2012-00 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT qu'une garantie financière correspondant à 5% du coût des travaux déclarés pour l'émission du permis jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par bâtiment est exigée selon l'article 23 du règlement 2012-00 portant sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'étude du projet par le Comité consultatif d'urbanisme.

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'accepter le présent projet de construction tel que présenté.

Que cette acceptation soit valide pour une période d'un an à compter de la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

157-05-19

510 RUE BRÉBEUF / N° LOT 5 622 412 (À PROXIMITÉ DE LA RIVIÈRE ST-RÉGIS) / DÉROGATION MINEURE / EMPIÉTEMENT DANS LA MARGE AVANT / # 2019-0015

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure est conforme aux encadrements administratifs;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du Plan d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne cause pas de préjudices sérieux au voisinage;

CONSIDÉRANT que le refus de la dérogation mineure causerait un préjudice au requérant;

CONSIDÉRANT que le projet futur tient compte des zones de contraintes naturelles et des zones d'utilités publiques;

CONSIDÉRANT l'étude complète du dossier par le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure concernant la marge avant applicable au projet projeté au 510 rue Brébeuf, lot #5 622 412 :

Autoriser pour un futur bâtiment résidentiel, une marge avant de 5,07 mètres alors que la grille des usages et normes H-430 du Règlement de zonage 2009-Z-00 tel qu'amendé, stipule que la marge avant à respecter est de 7 mètres. Il s'agit d'une dérogation de 1,93 mètre quant à la distance minimale prescrite.

Le tout tel que présenté au plan 1926762-P préparé le 4 avril 2019 par M. Jacques Beaudoin, arpenteur-géomètre, au numéro 19546 de ses minutes.

Que cette acceptation soit valide pour une période d'un an à compter de la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

158-05-19

165 RUE LAMARCHE (À PROXIMITÉ DU BOULEVARD MARIE-VICTORIN) / LES ENTREPRISES MARCHAND / PIIA / AMÉNAGEMENTS DU STATIONNEMENT / DEMANDE # 2019-0016

CONSIDÉRANT que le Service d'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande d'aménagement physique et paysager pour la propriété industrielle localisée au 165, rue Lamarche;

CONSIDÉRANT les objectifs et critères d'évaluation de la section 29 du règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2012-00;

CONSIDÉRANT que l'aménagement proposé vise à améliorer la qualité du paysage urbain sur le site et sur la rue Lamarche;

CONSIDÉRANT l'accompagnement du Service de l'aménagement du territoire et développement économique de même que le Service des travaux publics auprès du propriétaire quant au choix des plantations;

CONSIDÉRANT l'étude du projet par les membres du CCU.

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'accepter le projet d'aménagement du stationnement, tel que proposé.

Que cette acceptation soit valide pour une période d'un an à compter de la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

159-05-19

560 RUE JOGUES (À PROXIMITÉ DE LA RUE DU BLIZZARD) / RÉNOVATION EXTÉRIEURE / PIIA / DEMANDE # 2019-0017

CONSIDÉRANT que le Service d'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande évolutive relative à des travaux de rénovation extérieure pour une propriété unifamiliale en structure jumelée sur la rue Jogues;

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation semble conforme aux règlements municipaux et aux encadrements administratifs en matière de zonage;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti aux objectifs et critères de la section 27 du règlement 2012-00 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n°2012-13 stipule également de nouveaux objectifs et critères de la section 27 du règlement sur les PIIA relatifs aux propriétés unifamiliales en structure jumelée de la rue Jogues;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'accepter le projet de rénovation, tel que proposé.

Que cette acceptation soit valide pour une période d'un an à compter de la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

160-05-19

FUTUR 510 RUE BRÉBEUF (PRÈS DE LA RIVIÈRE SAINT-RÉGIS) / CONTRIBUTION RELATIVE AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS EXIGÉE LORS DE L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE 4 LOGEMENTS - 3 ÉTAGES

CONSIDÉRANT la résolution positive du projet de construction proposé;

CONSIDÉRANT l'article 264 concernant les exigences de contribution du règlement 2009-Z-00 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT le plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville de Sainte-Catherine.

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'exiger du promoteur concerné une contribution en argent équivalant à 10% de la valeur du terrain n° 5 622 412, visé par le projet redéveloppement.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

161-05-19

ACHAT D'UNE CAGE D'EXCAVATION EXTENSIBLE - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de pièces permettant de rehausser la cage d'excavation existante de 8 pieds à 12 pieds auprès de « Équipement NCN LTÉE » au montant de 9 611.92 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense de 8 776.96 \$ (nette ristourne) soit financée par le fonds de roulement. Le remboursement de cette dépense se fera sur une période de cinq (5) ans à partir de 2020 pour un montant annuel de 1 755.39 \$.

ADOPTÉE

**162-05-19 APPEL D'OFFRES PAR DEVIS DE PERFORMANCE SP19GE05 -
CONCEPTION ET CONSTRUCTION DU PARC DES TIMONIERES -
REJET DE LA SOUMISSION**

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été reçue le 25 avril 2019;

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité de rejeter la soumission reçue.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**163-05-19 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIEURIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET
LA SURVEILLANCE POUR LE PROJET DE RECONSTRUCTION DE
LA RUE GUÉRIN**

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de gré à gré à la firme Shellex Infrastructures (4368894 Canada Inc.) les services professionnels pour le volet «Conception» incluant les études préparatoires, le concept définitif, la demande d'autorisation, la présentation du projet aux citoyens et les services durant l'appel d'offres pour la reconstruction de la rue Guérin, pour un montant de 34 492.50\$ toutes taxes incluses qui sera financés par le règlement d'emprunt parapluie no 825-18.

Que les services professionnels pour le volet « Surveillance» incluant la gestion administrative et la surveillance pour un montant total de 32 710.39 \$ toutes taxes incluses soient confirmés conditionnellement à l'octroi des travaux de construction du projet en titre.

ADOPTÉE

164-05-19 COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes payés et à payer du mois d'avril 2019, le tout tel que plus amplement décrit comme suit soit:

- .- un montant de 303 904.08 \$ pour les déboursés mensuels du mois d'avril 2019 (la liste des chèques à être émis), tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs en date du 1er mai 2019;
- .- un montant de 1 513 565.96 \$ pour les chèques et dépôts directs aux fournisseurs;
- .- un montant de 243 634.67 \$ pour les paiements directs;

Et d'approuver un montant de 277 334.30 \$ représentant les salaires nets pour ledit mois. Le tout tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs.

ADOPTÉE

165-05-19

DEMANDE D'AUTORISATION DE LA FONCTION « ÉQUIPEMENT INSTITUTIONNEL ET COMMUNAUTAIRE STRUCTURANT ET NON STRUCTURANT » DANS L'AIRE D'AFECTATION « INDUSTRIE LÉGÈRE » I 1-64.1, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÈGLEMENT 201 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT les articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, permettant à la MRC de Roussillon de modifier son schéma d'aménagement, par voie de règlement;

CONSIDÉRANT le plan 26 du schéma d'aménagement de la MRC de Roussillon, concernant les aires d'affectations du territoire et périmètres d'urbanisation;

CONSIDÉRANT les objectifs généraux de développement du schéma d'aménagement de la MRC de Roussillon qui préconisent l'amélioration de la qualité de vie des résidents de la MRC, l'utilisation et la gestion rationnelle et durable de la ressource « sol » par la consolidation et la mise en relation des zones urbaines et des concentrations d'activités, par la valorisation des secteurs desservis par un réseau de transport en commun structurant, via l'aménagement de quartiers de type TOD, ainsi que la croissance des activités économiques durables;

CONSIDÉRANT les affectations prévues au Règlement du plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine, numéro 2008-PU-00;

CONSIDÉRANT les orientations d'aménagement du plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine qui veulent notamment, optimiser l'utilisation du sol, afin d'améliorer la qualité de vie en fonction de la capacité de développement du territoire et de réaménager la route 132 en boulevard urbain destiné à la création de milieux de vie dynamiques, à échelle humaine et axé sur le transport collectif;

CONSIDÉRANT les orientations générales du règlement 2012-00 concernant le PIIA du pôle d'affaires de la rue Léo;

CONSIDÉRANT le projet de règlement 201 de la MRC de Roussillon visant à modifier le schéma actuellement en vigueur pour intégrer les nouvelles affectations contenues dans le SADD (schéma révisé de troisième génération) dès maintenant;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Sainte-Catherine d'adopter un Programme particulier d'Urbanisme (PPU) pour le développement optimal du Pôle Léo;

CONSIDÉRANT les dispositions normatives que la Ville de Sainte-Catherine associe à sa demande d'autorisation de la fonction « Équipement institutionnel et communautaire structurant et non structurant » dans l'aire d'affectation « Industrie légère » I 1-64.1, du schéma d'aménagement, actuellement en vigueur, de la MRC de Roussillon.

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'adresser une demande d'autorisation de la fonction « Équipement institutionnel et communautaire structurant et non structurant » dans l'aire d'affectation « Industrie légère » I 1-64.1, dans le cadre du projet de règlement 201 – Règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

- 166-05-19** **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2012-00 TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À: INTÉGRER LA SECTION 36, « DISPOSITIONS APPLICABLES À LA SECTION H-406 - SECTEUR KATERI »; REMPLACER LE TABLEAU DES DISPOSITIONS APPLICABLES DU THÈME « TRAVAUX DE RÉNOVATION EXTÉRIEURS ET AGRANDISSEMENT » - ARCHITECTURE », DE LA SECTION 27.**

Monsieur le conseiller Michel Béland donne avis de motion de l'adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente et du règlement numéro 2012-13 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2012-00 tel qu'amendé de façon à: intégrer la section 36, « *Dispositions applicables à la section H-406 - Secteur Kateri* »; remplacer le tableau des dispositions applicables du thème « *Travaux de rénovation extérieurs et agrandissement* » - *Architecture* », de la section 27.

- 167-05-19** **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NUMÉRO 2013-00 TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À Y INTRODUIRE DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AU SECTEUR KATERI – ZONE H-406**

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard donne avis de motion de l'adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente et du règlement numéro 2013-05 modifiant le règlement concernant les plans d'aménagement d'ensemble numéro 2013-00 tel qu'amendé de façon à y introduire des dispositions particulières applicables au secteur Kateri - Zone H-406.

- 168-05-19** **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 845-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 840-18 DÉCRÉTANT DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'UTILISATION D'UN BIEN OU D'UN SERVICE OU POUR LE BÉNÉFICE RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ DE LA VILLE**

Madame la conseillère Isabelle Morin donne avis de motion de l'adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente du règlement numéro 845-19 modifiant le règlement numéro 840-18 décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville

Un projet de règlement est déposé conformément aux dispositions de la loi.

- 169-05-19** **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT AUTORISANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION PAR GAINAGE DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA 1ÈRE AVENUE ENTRE BOULEVARD HÉBERT ET LE BOULEVARD SAINT-LAURENT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS SIX-CENT-QUINZE-MILLE (615 000 \$)**

Monsieur le conseiller Michel Leblanc donne avis de motion de l'adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente du règlement numéro 846-19 autorisant des travaux de réfection par gainage de l'égout sanitaire sur la 1ère avenue entre boulevard Hébert et le boulevard Saint-

Laurent et décrétant un emprunt n'excédant pas six-cent-quinze-mille (615 000 \$)

Un projet de règlement est déposé conformément aux dispositions de la loi.

170-05-19

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2012-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2012-00, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À: INTÉGRER LA SECTION 36, « DISPOSITIONS APPLICABLES À LA SECTION H-406 - SECTEUR KATERI »; REMPLACER LE TABLEAU DES DISPOSITIONS APPLICABLES DU THÈME « TRAVAUX DE RÉNOVATION EXTÉRIEURS ET AGRANDISSEMENT » - ARCHITECTURE », DE LA SECTION 27.

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Catherine possède un règlement relatif aux plans d'implantations et d'intégration architecturale numéro 2012-00, adopté le 14 avril 2009, tel qu'amendé;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les membres du CCU;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance, avis de motion a été donné;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement 2012-13 modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2012-00 tel qu'amendé, de façon à : intégrer la section 36, « *Dispositions applicables à la section H-406 - Secteur Kateri* »; remplacer le tableau des dispositions applicables du thème « *Travaux de rénovation extérieurs et agrandissement* » - *Architecture* », de la section 27.

Que l'assemblée publique de consultation sur ce projet soit fixée au 27 mai 2019 à 18h, à la salle du conseil sise au 5465, boulevard Marie-Victorin ou à toute autre date fixée par la greffière.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

171-05-19

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NUMÉRO 2013-00 TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À Y INTRODUIRE DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AU SECTEUR KATERI – ZONE H-406

CONSIDÉRANT que la ville de Sainte-Catherine possède un règlement concernant les plans d'aménagement d'ensemble numéro 2013-00, adopté le 14 avril 2009, tel qu'amendé;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 145.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville de Sainte-Catherine peut adopter un règlement qui lui permet d'exiger dans une zone, lors d'une demande de modification des règlements d'urbanisme, la production d'un plan d'aménagement de l'ensemble de cette zone;

CONSIDÉRANT les orientations d'aménagement des secteurs à développer, redévelopper ou requalifier du plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que la ville de Sainte-Catherine a assujetti la zone H-406 au règlement concernant les plans d'aménagement d'ensemble;

CONSIDÉRANT les recommandations du CCU d'assujettir la zone H-406 à un plan d'aménagement d'ensemble;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Catherine souhaite introduire à son règlement des dispositions particulières applicables au développement de la zone H-406;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance, avis de motion a été donné;

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 2013-05 modifiant le règlement concernant les plans d'aménagement d'ensemble numéro 2013-00 tel qu'amendé de façon à y introduire des dispositions particulières applicables au secteur Kateri - Zone H-406.

Que l'assemblée publique de consultation sur ce projet soit fixée au 27 mai 2019, à 18h à la salle du conseil sise au 5465, boulevard Marie-Victorin, ou à toute autre date fixée par la greffière.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

----- **2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- .- Monsieur Serge Vincelette
- .- Madame Najwa Ashkar Coutya
- .- Monsieur Aurore Forest
- .- Monsieur Richard Bourdeau
- .- Monsieur Serge Vaillant
- .- Monsieur Eric Lévesque
- .- Monsieur Jean-Serge Lacasse
- .- Madame Michèle Gauthier
- .- Madame Sarah Longtin
- .- Monsieur Guy Provost
- .- Madame Sylvie Noël

----- **COMMUNICATIONS AU PUBLIC**

172-05-19

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h58.

ADOPTÉE

MME JOCELYNE BATES,
MAIRESSE

ME PASCALIE TANGUAY
GREFFIÈRE

Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2019.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Danielle Chevrette, directrice des services financiers et administratifs par intérim